

APRÈS la 3^e

Scolarisation des élèves handicapés : « On a passé un cap culturel »

Aujourd'hui en France, 337.795 enfants et adolescents en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. Des effectifs qui ont pratiquement triplé depuis 2006.

Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a pratiquement triplé en France. « On a aujourd'hui passé un cap culturel. La notion d'inclusion est réellement effective ces dernières années », souligne Jean-Marc Huart, recteur de l'académie de Nancy-Metz. « Il est devenu naturel qu'il y ait des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire comme naturel qu'on y croise des AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) ». Dans son académie, sur les 14.000 élèves en situation de handicap, tous niveaux confondus, scolarisés en milieu ordinaire (dont 42 % dans le second degré), 1.490 sont des lycéens. Pour les deux tiers, cette scolarisation est individuelle : 613 élèves sont scolarisés dans les lycées généraux et technologiques et 529 dans les lycées professionnels. Ces lycéens suivent les cours normalement, avec les compensations (aides matérielle ou humaine) nécessaires définies dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

« Sécuriser les parcours »

Parallèlement, 348 lycéens en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire le sont dans le cadre d'une ULIS, un dispositif d'inclusion collectif



Du primaire au lycée, les Unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) se multiplient et sécurisent les parcours scolaires. Photo RL/Pierre HECKLER

qui leur permet de suivre des temps d'enseignement pour partie dans leur classe de référence, pour partie en petits groupes afin de retravailler des cours. Le ministère de l'Éducation nationale s'est fixé pour objectif à l'horizon 2022, d'ouvrir 250 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) supplémentaires dans les lycées. L'académie de Nancy-Metz en compte 29 contre 7 seulement en 2006 : « Chaque année, nous créons de nouveaux dispositifs ULIS dans le second degré », souligne Frédéric Bolle, conseiller technique

académique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés. Les ULIS permettent « d'asseoir et sécuriser les parcours scolaires », explique son homologue franc-comtois Julien Roche. L'académie de Besançon en compte 17 dont certains déployés en réseaux. Ils concernent 15 lycées professionnels, 3 lycées polyvalents, un lycée général et technologique et un EREA (Établissement régional d'enseignement spécialisé). Ces Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont un « point d'appui important » dans l'augmen-

« JOB'ULIS », une passerelle innovante

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap se multiplient dans les académies. Un exemple parmi d'autres : le dispositif « JOB'ULIS ». Porté par l'académie de Nancy-Metz, il vise à accompagner vers l'insertion professionnelle en milieu ordinaire les jeunes sortant d'ULIS en lycée professionnel. Créé en 2019 sur la base d'un partenariat fort avec le monde professionnel, il a été initié sur le bassin de Thionville. Aujourd'hui, 100 % des jeunes concernés trouvent un emploi en milieu ordinaire contre 10 % précédemment, selon le rectorat. Le dispositif s'étend aujourd'hui à Verdun (Lycée professionnel Freyssinet) et Metz (LP Alain-Fournier).

tation du nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire dans le second degré. 5.252 élèves en situation de handicap, tous niveaux confondus, sont scolarisés en milieu ordinaire dans l'académie de Besançon. Dont 113 en lycée général et technologique et 379 en lycée professionnel.

Marie-Hélène VERNIER